



COMPTE-RENDU
Séance du 11 mars 2016

L'an deux mille seize et le onze mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Patrick LABERNADIE, Maire.

Présents : Patrick LABERNADIE, Anne-Marie BARRAQUE, Chantal BECAAS, Guy CLAVERE, Marie PEES, Laurent MARQUE, Marie-Christine GARROCO, Etienne CURT, Marie-Claude PINOUT, Jean-Jacques ALBIRA, Solange BECAAS, Richard BELLON

Excusés : Jacques BELTRAN (procuration à Anne-Marie BARRAQUE), Paul LAMOURE (procuration à Marie PEES), Jean-Michel BASCUGNANA (procuration à Chantal BECAAS),

Secrétaire de séance : Solange BECAAS

Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de désigner Mme Solange BECAAS en tant que secrétaire de séance.

Question n°1 : Approbation du procès-verbal du 10 février 2016

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE le procès-verbal du 10 février 2016.

Question n° 2 : Commission CD 35

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2015-58 en date du 27 novembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE les modalités d'application du présent rapport par l'instauration de la taxe de séjour au réel.
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir pour son application à compter du 1^{er} janvier 2016.

Question n°3 : Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE** ▪ la création, à compter du 1^{er} avril 2016, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.
- PRECISE** ▪ que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Question n° 4 : Mission d'assistance technique et administrative pour la réalisation des travaux d'aménagement des placettes contigües à la RD 35

Considérant que la Commune n'a pas de service susceptible de prendre en charge ce dossier mais peut disposer du Service Voirie et Réseaux Intercommunal en temps partagé avec les autres collectivités adhérentes à ce service,

Par 11 voix pour et 3 voix contre (M. Albira, Mme Solange Bécaas et M. Bellon),

DECIDE de faire appel au Service Voirie et Réseaux Intercommunal de l'Agence Publique de

Gestion Locale pour qu'il apporte une assistance technique et administrative à la Commune pour la réalisation des travaux d'aménagement des placettes contigües à la RD 35, tenant compte du fait que le périmètre d'intervention est limité aux seules placettes communales, conformément aux termes du projet de convention de mise à disposition ci-annexé.

AUTORISE Le Maire à signer cette convention.

Question n° 5 : Autorisation de passage

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE M. et Mme RICHARD à utiliser l'accès au terrain cadastré section H n° 420, à partir du parking situé place Lapuyade, conformément au plan joint aux présentes.

PRECISE

- que la Commune ne garantit en aucune façon la liberté du passage sur le parking, ce qui signifie que l'accès ne pourra effectivement être utilisé que dans la mesure où aucun véhicule en stationnement sur le parking n'y fera obstacle,
- qu'en outre cette autorisation est donnée à titre précaire et révocable et de simple tolérance, la Commune pouvant y mettre fin à tout moment et sans indemnité, et sous la seule réserve d'en informer M. et Mme RICHARD, un mois à l'avance, les intéressés devant alors supprimer l'accès et rétablir les lieux dans leur état d'origine.

CHARGE le Maire de notifier cette décision à M. et Mme RICHARD.

Question n° 6 : Licence IV

Mme CURT arrive.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'approuver l'acquisition de la licence de débit de boissons de 4^{ème} catégorie.
- De mandater Monsieur le Maire pour faire une offre de prix au mandataire judiciaire BRENAC et associés, s'élevant à 6000 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes découlant de cette décision.

Questions diverses :

- M. le Maire indique que le Préfet a annoncé la nouvelle carte des intercommunalités.
- M. Albira demande où en est l'étude hydraulique. M. le Maire lui répond qu'il peut la consulter en mairie.
- M. Albira souhaite savoir où va l'eau qui s'écoule dans le trou qui a été fait rue Carnot. M. le Maire répond qu'il ne sait pas.